

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2016 A 19 HEURES 30

L'an deux mil seize, le seize décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. SATURNO Joseph, Maire.

Etaient Présents : Mme LEDUC Sabine. M. TOCHE Francis M. STRUGO Jacques. Mme BLANQUET Marie. M. ZAMPINI Joël. Mme OTTO Fabienne. Mme DINOCOURT Sylvie et M. PAIRE Sébastien.

Absents : Mme TORRE Caroline qui a donné pouvoir à M. TOCHE Francis et M. SPINELLI Sébastien, absent non excusé.

Secrétaire de séance : Mme OTTO Fabienne

Convocation du 8 décembre 2016.

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs : Eau - Assainissement - Arrosage 2017
- Transferts de crédits
- Questions diverses

I – TARIFS 2017 : EAU – ASSAINISSEMENT – ARROSAGE :

DELIBERATION N°47-2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'Eau – Assainissement et arrosage 2016, adoptés en réunion du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2015:

Eau :	1 €uro /m3
Assainissement :	0.50 €uro /m3
Taxe entretien réseaux Eau :	140 €uros
Taxe entretien réseaux assainissement :	40 €uros
Taxe arrosage :	25 €uros
Taxe forfaitaire à usage ménager :	50 €uros
Taxe forfaitaire complémentaire :	15.24 €uros
Redevance pollution :	0.29 €uros/m3
Modernisation réseaux de collecte :	0.16 €uros/m3

Le Contrôle obligatoire de l'ANC est de 165 € payable en 1 fois dès que le service sera effectué.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE des tarifs suivants pour l'année 2016 :

Eau :	1 Euro /m3
Assainissement :	0.50 Euro /m3
Taxe entretien réseaux Eau :	140 Euros
Taxe entretien réseaux assainissement :	40 Euros
Taxe arrosage :	25 Euros
Taxe forfaitaire à usage ménager :	50 Euros
Taxe forfaitaire complémentaire Réseau d'eau:	15.24 Euros (2 ^{ème} habitation non louée)
Redevance pollution :	0.29 Euros/m3
<u>Modernisation réseaux de collecte :</u>	<u>0.155 Euros/m3</u>

Le Contrôle obligatoire de l'ANC est de 165 € payable en 1 fois dès que le service sera effectué.

Délibération approuvée par 10 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention.

II- TRANSFERTS DE CREDITS :

DELIB N° 48-2016

BUDGET M14 :

61523 : - 1000 €

6413 : + 1000 €

Délibération approuvée par 10 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention.

DELIB N°49-2016

BUDGET M49

673: + 800 €

615: - 800 €

Délibération approuvée par 10 voix pour – 0 voix contre -0 abstention.

III – QUESTIONS DIVERSES :

Vœux à la population 15 janvier 2017 à 15 heures à la salle du 3^{ème} Age

La séance est levée à 19 heures 50.

Le Maire,
Joseph SATURNO.

